



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne  
n° 2024-080  
Département des Alpes-Maritimes**

**SEANCE DU : MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 27  
Présents : 22  
Représentés : 3  
Absents : 2  
Votants : 25

L'an deux mil vingt-quatre et le six novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des chênes à l'Espace Terre de Siagne, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :  
**30/10/2024**

Date d'affichage :  
**30/10/2024**

**PRESENTS A LA SEANCE** : Messieurs Christian ZEDET, Franck OLIVIER, Jacques-Edouard DELOBETTE, Pierre LARA, Thibault DESOMBRE, Mesdames Marie AMMIRATI, Fabienne MANZONE, Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Adrien VIVES, Jean-Pierre FRANCHI, Alberto DE FARIA, Marc ERETEO, Claude BLANC et Mesdames Angélique CHATAIN, Marie-France LOUET, Sandra NIRANI, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET, Augusta ROUQUIER et Michèle OTTOMBRE-BORSONI.

**REPRESENTES** : Madame Valérie PELLERIN (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Monsieur Pierre LARA) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Monsieur Adrien VIVES).

**ABSENTS** : Monsieur Alain LAUTARD et Monsieur Marc VAN WAYENBERGE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Franck OLIVIER.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au maire.

**OBJET : SIIVU de la HAUTE Siagne – Clôture des comptes – Répartition du solde.**

Le SIIVU de la Haute Siagne a été dissout par arrêté préfectoral conjoint le 30 juin 2021.

Une convention pour la liquidation du syndicat entre les 8 communes a été signée le 1<sup>er</sup> juillet 2021 afin d'organiser les conditions et les modalités de dissolution du syndicat.

Comme convenu, le dernier agent membre du syndicat a été intégré dans les effectifs de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, les 8 communes signataires supportant les charges financières engagées. Cet agent a été mise en retraite d'office le 9 février 2024 et radié des cadres.

Cependant, en 2021, cet agent avait intenté une action contre le syndicat devant le Tribunal Administratif de Nice. Cette affaire sera jugée prochainement. Il est donc important de conclure un avenant à la convention signée entre les 8 communes afin de prévoir les éventuels frais de justice, indemnités et dépends qui pourraient survenir dans le cadre de ce contentieux.

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20241106-2024\_080-DE

Reçu le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

D'autre part, conformément à l'article 7.1 de la convention, il y a lieu de clôturer définitivement les comptes du syndicat et affecter le résultat entre les 8 communes selon la clé de répartition fixée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre les 8 communes comme évoqué ci-dessus,
- **DE DIRE** que les sommes engagées par la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne dans le cadre de la procédure contentieuse en cours auprès du Tribunal Administratif seront réparties ultérieurement entre les 8 communes selon la clé de répartition prévue dans la convention pour la liquidation du syndicat,
- **D'ACCEPTER** la répartition proportionnelle du solde du compte (515) du SIIVU, suite à la clôture des comptes du syndicat comme suit :

Répartition proportionnelle du compte 515	
<b>CALLIAN</b>	8 402,63 €
<b>ESCRAGNOLLES</b>	2 573,76 €
<b>LE TIGNET</b>	9 153,91 €
<b>MONS</b>	3 462,15 €
<b>MONTAUROUX</b>	16 375,95 €
<b>ST CEZAIRE S/S</b>	14 331,90 €
<b>ST VALLIER DE THIEY</b>	9 721,70 €
<b>TANNERON</b>	5 220,91 €
	<b>69 242,90 €</b>

***NB:** Ces montants, communiqués par la DGFIP sur la base d'une balance du 2 juin 2022, seront exprimés définitivement après vérification de l'ensemble des écritures par leurs services.*

Selon la clé de répartition suivante :

Communes	Population 2017	Rives de Siagne en Km	calcul taux appliqué 2020
CALLIAN	3266	4	0,12136524
ESCRAGNO	614	3	0,03716536
LE TIGNET	3200	6	0,13219458
MONS	834	4	0,05000374
MONTAURO	6539	7	0,23655291
ST CEZAIRE	4007	14	0,20693799
ST VALLIER	3697	5	0,14039494
TANNERON	1699	4	0,07538520
<b>TOTAL</b>	<b>23856</b>	<b>47</b>	<b>1,0000000</b>

.../...

**AR Prefecture**

006-210601183-20241106-2024\_080-DE

Reçu le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

~~D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer~~ tout acte relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>*

*Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

Pour Copie Conforme,  
Monsieur Christian ZEDET,  
Maire,



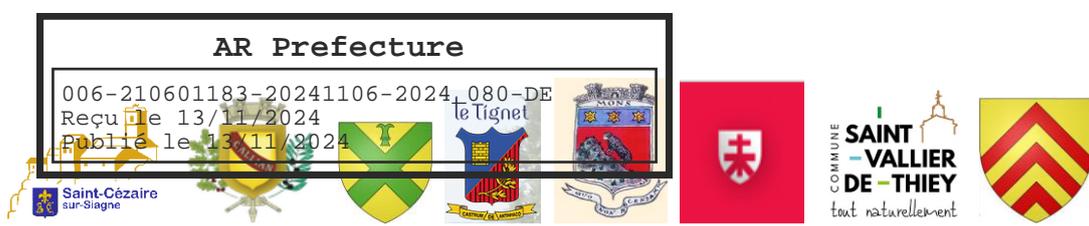
Pour Copie Conforme,  
Monsieur Franck OLIVIER,  
Secrétaire de séance,



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 13-11-2024

Publication/Notification le : 13-11-2024



## AVENANT N°1

# CONVENTION POUR LA LIQUIDATION DU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL A VOCATION UNIQUE (SIIVU) DE LA HAUTE SIAGNE

### Préambule

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, une convention était signée entre les huit communes membres du SIIVU de la Haute Siagne, afin de déterminer les obligations de chacune dans le cadre de la dissolution et, notamment, les restes à recouvrer et à payer.

Son article 4 prévoyait « les 8 communes signataires de la présente convention supportent les charges financières correspondant à l'agent transféré à la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ».

Or, l'agent concerné, Mme Sylvie DERNE épouse RAFFIN-CALLOT a déposé une requête auprès du Tribunal administratif de Nice le 27 juillet 2021 à l'encontre du SIIVU, dont l'instruction a été close le 15 avril 2024. La commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne a donc mandaté en défense le Cabinet d'avocat Publithémis, Maître Luc Plénot.

Le présent avenant a donc pour objet de prévoir les éventuels frais à venir après la liquidation des comptes définitive de l'actif du SIIVU de la Haute Siagne.

### AVENANT

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent avenant a pour objet de prévoir les éventuels frais de justice, indemnités et dépens qui pourraient survenir dans le cadre du contentieux ouvert entre Mme DERNE épouse RAFFIN-CALLOT et le SIIVU de la Haute Siagne.

**Article 2** : les huit communes membres du Syndicat s'engagent à supporter toutes les charges financières qui pourraient survenir dans le cadre du présent contentieux.

**Article 3** : les charges financières seront réparties selon la clé de répartition définies à l'article 7.4 de la convention.

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,

Le

Le maire de Callian	Le maire d'Escragnolles	Le maire de le Tignet	Le maire de Mons
Le maire de Montauroux	Le maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne	Le maire de Saint-Vallier-de-Thiery	Le maire de Tanneron



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne  
n° 2024-081  
Département des Alpes-Maritimes**

**SEANCE DU : MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 27  
Présents : 22  
Représentés : 3  
Absents : 2  
Votants : 25

L'an deux mil vingt-quatre et le six novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des chênes à l'Espace Terre de Siagne, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :  
**30/10/2024**

Date d'affichage :  
**30/10/2024**

**PRESENTS A LA SEANCE** : Messieurs Christian ZEDET, Franck OLIVIER, Jacques-Edouard DELOBETTE, Pierre LARA, Thibault DESOMBRE, Mesdames Marie AMMIRATI, Fabienne MANZONE, Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Adrien VIVES, Jean-Pierre FRANCHI, Alberto DE FARIA, Marc ERETEO, Claude BLANC et Mesdames Angélique CHATAIN, Marie-France LOUET, Sandra NIRANI, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET, Augusta ROUQUIER et Michèle OTTOMBRE-BORSONI.

**REPRESENTES** : Madame Valérie PELLERIN (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Monsieur Pierre LARA) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Monsieur Adrien VIVES).

**ABSENTS** : Monsieur Alain LAUTARD et Monsieur Marc VAN WAYENBERGE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Franck OLIVIER.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

**OBJET : Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition de personnel communal à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour l'exercice de sa compétence petite enfance et jeunesse.**

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-4-1 II et D 5211-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2015 arrêtant les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20241106-2024\_081-DE

Reçu le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

Vu la délibération n°DL2015 en date du 18 décembre 2015 définissant les intérêts communautaires,

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » dont a été reconnue d'intérêt communautaire une partie de la compétence petite-enfance/jeunesse et en application de l'article L5211-4-1 II du code général des collectivités territoriales, notre commune a mis à disposition une partie de ses services à la CAPG afin d'exercer cette compétence partiellement transférée.

La convention définissant les modalités de cette mise à disposition arrivant à échéance le 31 décembre 2024, il est proposé de la renouveler afin d'assurer une continuité de service et le remboursement des frais afférents à la commune, notamment les frais de personnel et de fournitures.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de cette convention,
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel communal dans le cadre de cette compétence petite enfance et jeunesse ainsi que toute modification ultérieure devenue nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>*

*Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

Pour Copie Conforme,  
Monsieur Christian ZEDET,  
Maire,



Pour Copie Conforme,  
Monsieur Franck OLIVIER,  
Secrétaire de séance.



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 13-11-24

Publication/Notification le : 13-11-24



**CONVENTION**

**DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNE  
DE  
SAINT-CEZAIRE SUR SIAGNE**

**AU PROFIT DE**

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE  
POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES JEUNESSE**

**ENTRE LES SOUSSIGNEES :**

**La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse**, identifiée sous le numéro SIRET 200 039 857 000 12, dont le siège se trouve 57 avenue Pierre Séward 06131 GRASSE cedex et représentée par son Président en exercice, Monsieur Jérôme VIAUD, agissant au nom et pour le compte de ladite Communauté d'Agglomération, habilité à signer les présentes en vertu de la délibération n° ..... prise en date du..... Visée en préfecture de Nice le .....

Dénommée ci-après, « la CAPG »,

**ET :**

**La commune de Saint-Cézaire sur Siagne**, identifiée sous le numéro SIREN N° 210 601 183, dont le siège se trouve 5 rue de la République 06530 Saint-Cézaire-sur-Siagne et représentée par son maire en exercice Monsieur Christian ZEDET, agissant au nom et pour le compte de ladite commune, dûment habilité par délibération n°\*\*\*\*\* du Conseil Municipal du\*\*\*\*\*, visée en préfecture le \*\*\*\*\*.

Dénommée ci-après, « la Commune »,



## PREAMBULE

Une convention de mise à disposition des services de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne au profit de la CAPG avait été signée en date du 01/01/2022, pour 1 an, reconductible tacitement dans la limite de 3 ans.

En effet, dans le cadre de ses compétences jeunesse, la CAPG sollicite régulièrement le concours d'agents ou de services des communes qui n'ont pas été transférés, car ils ne relevaient pas intégralement des compétences transférées ou parce que ces compétences n'ont pas été entièrement transférées (par exemple les écoles).

Dans une logique de bonne organisation des services à la population et afin de tenir compte de l'impossibilité de transférer à la CAPG des agents n'accomplissant qu'une partie de leur temps de travail au profit du périscolaire, des centres de loisirs ou encore de l'entretien ou petites réparations de locaux, la présente convention précise les modalités de mise à disposition des services communaux intervenant au bénéfice de CAPG.

### **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :**

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

Par la présente convention, la CAPG bénéficie de la mise à disposition partielle des services communaux en vue d'assurer le service jeunesse.

Les services communaux pourront être mis à disposition sur demande de la CAPG et après accord de la commune en vue d'assurer les missions suivantes dans le cadre de sa compétence jeunesse et petite enfance :

- participation, encadrement et présence à l'animation jeunesse ou à la surveillance des enfants,
- petits travaux d'entretien, de réparation et de manutention,
- travaux de déneigement ou de nettoyage des parties extérieures,
- préparation et service des repas,
- hygiène des locaux,



- respect des objectifs fixés par sa hiérarchie en lien avec le projet pédagogique.

Il est ici rappelé que pendant la pause méridienne, en temps scolaire, la surveillance des enfants au moment de la prise des repas en temps scolaire relève de la compétence de la commune et que l'animation hors temps de repas relève de la compétence de la CAPG.

Une fiche de poste sera distribuée à chaque agent de la commune concernée.

### **ARTICLE 2 : Durée**

La présente convention est conclue à compter du 01/01/2025 pour une durée d'un an reconductible tacitement dans la limite de 3 ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie intervenant au moins 2 mois avant l'échéance annuelle.

Un bilan annuel est effectué entre la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne et la CAPG en vue de remédier aux éventuelles difficultés d'exécution des missions prévues dans la convention et procéder aux ajustements nécessaires.

### **ARTICLE 3 : Autorité et responsabilité**

La commune s'engage à informer sans délai la CAPG en cas de remplacement temporaire ou définitif du personnel concerné par l'encadrement d'enfants.

La commune s'engage à informer sans délai la CAPG en cas d'impossibilité d'assurer le service. S'agissant de services accueillant des enfants et devant impérativement se conformer aux taux d'encadrement, la commune s'engage à prévenir en tout état de cause au plus tard 48 heures à l'avance la CAPG en cas d'impossibilité de concourir à ces services, sauf dans le cas d'une grève.

Conformément à l'article L 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, le président de la CAPG adresse directement ses instructions précises aux agents des services mis à disposition, concernant les tâches à réaliser. Il en contrôle l'exécution par tout moyen, par l'intermédiaire des services de la CAPG.

Les agents communaux effectuent leur service pour le compte de la CAPG.

Cependant, la commune conserve l'autorité hiérarchique et le pouvoir disciplinaire au regard du personnel concerné et continue de gérer la situation administrative et la carrière de celui-ci.

Elle a en charge la protection statutaire et la protection fonctionnelle du personnel, pour lesquelles elle atteste disposer des assurances nécessaires.



#### **ARTICLE 4 : Conditions financières**

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-4-1 II du code général des collectivités territoriales, la CAPG procèdera au remboursement des frais de fonctionnement engagés pas les services mis à disposition.

Le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constatées par l'établissement public de coopération intercommunale bénéficiaire de la mise à disposition.

Le coût unitaire comprend les charges liées au fonctionnement du service et en particulier les charges de personnel, les fournitures, le coût de renouvellement des biens et les contrats de services rattachés, à l'exclusion de toute autre dépense non strictement liée au fonctionnement du service. Le coût unitaire est constaté à partir des dépenses des derniers comptes administratifs, actualisées des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année.

La détermination du coût est effectuée par la commune ayant mis à disposition ledit service. Le remboursement des frais s'effectue sur la base d'un état annuel indiquant la liste des recours au service, convertis en unités de fonctionnement.

Le coût unitaire est porté à la connaissance des bénéficiaires de la mise à disposition de services, chaque année, avant la date d'adoption du budget prévue à l'article L. 1612-2. Pour l'année de signature de la convention, le coût unitaire est porté à la connaissance des bénéficiaires de la mise à disposition de services dans un délai de trois mois à compter de la signature de la convention. Le remboursement s'effectue selon une périodicité semestrielle.

Le remboursement s'effectue sur présentation par la commune à chaque semestre :

- d'un relevé précis établi par la commune et validé par la CAPG des dépenses détaillées de rémunération du personnel mis à disposition,
- d'un état détaillé des éventuels frais annexes engagés,
- d'un titre de recettes.



**AR Prefecture**

006-210601183-20241106-2024\_081-DE  
Reçu le 13/11/2024  
Publié le 13/11/2024



**ARTICLE 5 : Litiges relatifs à la présente convention**

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Nice. Les parties s'engagent toutefois à rechercher et privilégier une solution amiable au litige.

Fait à Grasse en 2 exemplaires, le

**Pour la communauté  
D'Agglomération du Pays de Grasse**  
Le Président,

**Pour la Commune  
De Saint-Cézaire sur Siagne**  
Le Maire,

**Jérôme VIAUD**  
Maire de Grasse,  
Vice-président du Conseil  
Départementale des Alpes Maritimes

**Christian ZEDET**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne  
n° 2024-082  
Département des Alpes-Maritimes

SEANCE DU : MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 27  
Présents : 20  
Représentés : 2  
Absents : 5  
Votants : 22

L'an deux mil vingt-quatre et le six novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des chênes à l'Espace Terre de Siagne, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :  
**30/10/2024**

Date d'affichage :  
**30/10/2024**

**PRESENTS A LA SEANCE** : Messieurs Christian ZEDET, Franck OLIVIER, Jacques-Edouard DELOBETTE, Pierre LARA, Thibault DESOMBRE, Mesdames Marie AMMIRATI, Fabienne MANZONE, Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Adrien VIVES, Jean-Pierre FRANCHI, Alberto DE FARIA, Marc ERETEO, Claude BLANC et Mesdames Angélique CHATAIN, Marie-France LOUET, Sandra NIRANI, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET, Augusta ROUQUIER et Michèle OTTOMBRE-BORSONI.

**REPRESENTES** : Madame Valérie PELLERIN (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Monsieur Pierre LARA) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Monsieur Adrien VIVES).

**ABSENTS** : Monsieur Alain LAUTARD et Monsieur Marc VAN WAYENBERGE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Franck OLIVIER.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Pierre LARA, Adjoint au Maire.

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à 13 associations ayant confectionné un char lors de l'Édition 2024 de la Saint-Ferréol.**

Traditionnellement, à chaque édition de la Saint-Ferréol, un défilé de chars est organisé sur la Place du Général de Gaulle.

Cette année 2024, ce ne sont pas moins de 22 chars qui ont été confectionnés et qui ont défilé sur la Place.

De nombreuses associations de la commune et administrés (particuliers) se sont manifestés et ont souhaité préparer un char. Cette mobilisation a grandement participé au succès de ce défilé et de la Fête de la Saint-Ferréol.

Aussi, afin de les soutenir dans leur investissement, une subvention exceptionnelle de 100 € sera versée à chaque association ayant participé à l'élaboration et au défilé de leur char.

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20241106-2024\_082-DE

Reçu le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

Les associations sont les suivantes :

- COMITE DES FETES
- LES PARENTS DE ST CE
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
- SUS LEI DRAIO DOU PROUVENCAU
- UNC / SOUVENIR FRANÇAIS
- AMICALE DU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS
- CLUB RURAL
- ASSOCIATION LA RESSOURCE
- FOOTBALL CLUB DE ST CEZAIRE
- SOW SPORT
- CLAUDIA DANSE EXPRESSION
- HOUSE EN PROVENCE
- ASSOCIATION LEI PITCHOUNS DE SAN CEZARI

Les particuliers (6 chars) seront remerciés par la remise d'un bon d'achat d'une valeur de 100 € dans un des commerces de la commune.

*Monsieur Adrien VIVES, Conseiller municipal étant membre du bureau des Sapeurs-Pompiers et Madame Sophie VILLEVAL, Conseillère municipale étant présidente du Comité Officiel des Fêtes ne prennent pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 100 € à chacune des 13 associations nommées ci-dessus,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2024 chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>*

*Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

Pour Copie Conforme,  
Monsieur Christian ZEDET,  
Maire,



Pour Copie Conforme,  
Monsieur Franck OLIVIER,  
Secrétaire de séance,



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 13-11-24  
Publication/Notification le : 13-11-24



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne  
n° 2024-083  
Département des Alpes-Maritimes**

**SEANCE DU : MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 27  
Présents : 21  
Représentés : 2  
Absents : 4  
Votants : 23

L'an deux mil vingt-quatre et le six novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des chênes à l'Espace Terre de Siagne, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :  
**30/10/2024**

Date d'affichage :  
**30/10/2024**

**PRESENTS A LA SEANCE** : Messieurs Christian ZEDET, Franck OLIVIER, Jacques-Edouard DELOBETTE, Pierre LARA, Thibault DESOMBRE, Mesdames Marie AMMIRATI, Fabienne MANZONE, Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Adrien VIVES, Jean-Pierre FRANCHI, Alberto DE FARIA, Marc ERETEO, Claude BLANC et Mesdames Angélique CHATAIN, Marie-France LOUET, Sandra NIRANI, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET, Augusta ROUQUIER et Michèle OTTOMBRE-BORSONI.

**REPRESENTES** : Madame Valérie PELLERIN (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Monsieur Pierre LARA) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Monsieur Adrien VIVES).

**ABSENTS** : Monsieur Alain LAUTARD et Monsieur Marc VAN WAYENBERGE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Franck OLIVIER.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Christian ZEDET, Maire.

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Cézaire-sur-Siagne.**

La commune de Saint Cézaire sur Siagne a subi de violentes pluies dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 octobre 2024. Des habitations ont été inondées et certains chemins communaux ont subi de lourdes dégradations.

Les pompiers et les services techniques de la commune ont été sollicités et sont intervenus tout le week-end pour remettre en état les chemins et secourir les administrés touchés.

La commune a l'obligation d'assurer la logistique des personnels de secours.

L'amicale des sapeurs-pompiers a pris à sa charge la restauration du personnel technique de la commune et des sapeurs-pompiers.

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20241106-2024\_083-DE

Reçu le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

Au plus fort de l'événement, il y a eu 60 sapeurs-pompiers présents.

Afin d'apporter le soutien de la commune à cette association, nous proposons de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 350 €.

*Monsieur Adrien VIVES, Conseiller municipal étant membre du bureau des Sapeurs-Pompiers ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 350 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2024 chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>*

*Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

Pour Copie Conforme,  
Monsieur Christian ZEDET,  
Maire,



Pour Copie Conforme,  
Monsieur Franck OLIVIER,  
Secrétaire de séance,



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 13-11-24

Publication/Notification le : 13-11-24



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne  
n° 2024-084  
Département des Alpes-Maritimes**

**SEANCE DU : MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 27  
Présents : 22  
Représentés : 3  
Absents : 2  
Votants : 25

L'an deux mil vingt-quatre et le six novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des chênes à l'Espace Terre de Siagne, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :  
**30/10/2024**

Date d'affichage :  
**30/10/2024**

**PRESENTS A LA SEANCE** : Messieurs Christian ZEDET, Franck OLIVIER, Jacques-Edouard DELOBETTE, Pierre LARA, Thibault DESOMBRE, Mesdames Marie AMMIRATI, Fabienne MANZONE, Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Adrien VIVES, Jean-Pierre FRANCHI, Alberto DE FARIA, Marc ERETEO, Claude BLANC et Mesdames Angélique CHATAIN, Marie-France LOUET, Sandra NIRANI, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET, Augusta ROUQUIER et Michèle OTTOMBRE-BORSONI.

**REPRESENTES** : Madame Valérie PELLERIN (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Monsieur Pierre LARA) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Monsieur Adrien VIVES).

**ABSENTS** : Monsieur Alain LAUTARD et Monsieur Marc VAN WAYENBERGE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Franck OLIVIER.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

**OBJET : Budget principal – Décision modificative n°1.**

Afin de permettre une bonne exécution budgétaire, il convient de procéder à un ajustement du budget principal 2024, comme suit :

- Le budget annexe Pompes Funèbres a été dissout par délibération n°2024-060 du 25 septembre 2024. A ce titre, il convient d'intégrer le résultat du budget annexe Pompes Funèbres au budget principal de la commune.

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre 002 – Article 002-01 « Résultat de fonctionnement » + 21 905.75 €

- Il convient d'augmenter les crédits aux articles concernant la dotation aux amortissements. En effet, les immobilisations réalisées en 2024 s'amortissent sur l'année 2024 selon le principe du prorata temporis. De ce fait, la prévision faite au budget 2024 n'est pas suffisante.

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20241106-2024\_084-BF  
Reçu le 13/11/2024  
Publié le 13/11/2024

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 042 – Article 6811-01 « Dotations aux amortissements » + 46 905.75 €

**Recettes d'investissement :**

Chapitre 040 – Article 2805-01 « Concessions et droits similaires » + 46 905.75 €

Pour équilibrer la section de fonctionnement, il convient donc d'augmenter les recettes à l'article suivant :

Chapitre 74 – Article 741121 « Dotation de solidarité rurale » + 25 000.00 €

En effet, sur cet article, nous avons perçu un montant supérieur à la prévision.

Prévision BP 2024 = 235 000 € Réalisé = 263 020 € (+28 020.00 €)

Pour équilibrer la section d'investissement, il convient de réduire les recettes prévues à l'article 10226 « Taxe d'aménagement » - Chapitre 10 d'un montant de 46 905.75 €. En effet, nous enregistrons une baisse du produit de la taxe d'aménagement sur l'exercice 2024.

Chapitre 10 – Article 10226 « Taxe aménagement » - 46 905.75 €

Prévision BP 2024 = 139 654.70 € Réalisé = 74 790.95 €

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Section	Sens	Chapitre	Fonction	Article budgétaire	Diminution	Augmentation
Fonctionnement	Dépense	O42	O1	6811 - Dotations aux amortissements		46 905,75 €
<b>Total Fonctionnement Dépenses</b>						<b>46 905,75 €</b>
Fonctionnement	Recette	74	O1	741121 - Dotation solidarité rurale		25 000,00 €
Fonctionnement	Recette	002	O1	002 - Résultat de fonctionnement		21 905,75 €
<b>Total Fonctionnement Recettes</b>						<b>46 905,75 €</b>

Le montant de la section de fonctionnement est augmentée de 46 905,75 € et s'élève à 4 215 775, 75€.

**SECTION INVESTISSEMENT**

Section	Sens	Chapitre	Fonction	Article budgétaire	Diminution	Augmentation
Investissement	Recette	O40	O1	2805 - Compte d'amortissement		46 905,75 €
Investissement	Recette	10	O1	10226 - Taxe aménagement	46 905,75 €	
<b>Total Investissement Recettes</b>						<b>46 905,75 €</b>

Le montant de la section d'investissement reste inchangé au montant de 4 490 338,00 €.

.../...

**AR Prefecture**

006-210601183-20241106-2024\_084-BF

Reçu le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérécourse » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>*

*Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

Pour Copie Conforme,  
Monsieur Christian ZEDET,  
Maire,



Pour Copie Conforme,  
Monsieur Franck OLIVIER,  
Secrétaire de séance,



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 13-11-24

Publication/Notification le : 13-11-24

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNE  
DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21060118300010

POSTE COMPTABLE : SGC DE GRASSE

**M. 57**

**Décision modificative 1 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

**I - Informations générales**

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

**II - Présentation générale du budget**

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

**III - Vote du budget**

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	27
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	29
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

**IV - Annexes**

**A - Présentation croisée**

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

**B - Annexes patrimoniales**

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

006-210601183-20241106-2024\_084-BF  
 Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme  
 Publiée le 13/11/2024

B1.6 - Etat de la dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

**C - Annexes budgétaires**

C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	41

**D - Autres éléments d'information**

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

**V - Arrêté et signatures**

A - Arrêté et signatures	42
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	4278691.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	826.28
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	935.27
3	Dépenses d'équipement brut / population	1003.67
4	Encours de dette / population (2) (3)	953.77
5	DGF / population	91.93
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	53.04
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96.28
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	107.31
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	101.98
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	11.65

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	0,00
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	46 905,75	25 000,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 21 905,75
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>		<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>		<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	141 165,00	0,00	0,00	0,00	141 165,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 545 837,98	0,00	0,00	0,00	1 545 837,98
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	2 308 540,02	0,00	0,00	0,00	2 308 540,02
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 995 543,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 995 543,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 795,00	0,00	0,00	0,00	44 795,00
13	Subventions d'investissement (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>354 795,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>354 795,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 350 338,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 350 338,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	40 000,00		0,00	0,00	40 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>140 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 490 338,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 490 338,00</b>
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 490 338,00</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 781 615,44	0,00	0,00	0,00	1 781 615,44
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 781 615,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 781 615,44</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	539 654,70	0,00	-46 905,75	-46 905,75	492 748,95
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	510 776,16	0,00	0,00	0,00	510 776,16
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 050 430,86</b>	<b>0,00</b>	<b>-46 905,75</b>	<b>-46 905,75</b>	<b>1 003 525,11</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 832 046,30</b>	<b>0,00</b>	<b>-46 905,75</b>	<b>-46 905,75</b>	<b>2 785 140,55</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	200 000,00		0,00	0,00	200 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	170 000,00		46 905,75	46 905,75	216 905,75
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>470 000,00</b>		<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>	<b>516 905,75</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 302 046,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 302 046,30</b>
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 188 291,70</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 490 338,00</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>376 905,75</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

006-210601183-20241106-2024\_084-BF

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Publié le 13/11/2024

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**II**  
**C2**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 234 570,00	0,00	0,00	0,00	1 234 570,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 055 000,00	0,00	0,00	0,00	2 055 000,00
014	Atténuations de produits	42 500,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	370 000,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 702 070,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 702 070,00</b>
66	Charges financières	79 800,00	0,00	0,00	0,00	79 800,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	7 000,00		0,00	0,00	7 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 798 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 798 870,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (5)	200 000,00		0,00	0,00	200 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	170 000,00		46 905,75	46 905,75	216 905,75
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>370 000,00</b>		<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>	<b>416 905,75</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 168 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>	<b>4 215 775,75</b>
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 215 775,75</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

006-210601183-20241106-2024\_084-BF  
 Reçu le 13/11/2024  
 Publié le 13/11/2024

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	255 600,00	0,00	0,00	0,00	255 600,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	211 667,00	0,00	0,00	0,00	211 667,00
731	Fiscalité locale	2 883 000,00	0,00	0,00	0,00	2 883 000,00
74	Dotations et participations (4)	452 900,00	0,00	25 000,00	25 000,00	477 900,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	63 703,00	0,00	0,00	0,00	63 703,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 878 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>3 903 870,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 878 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>3 903 870,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	40 000,00		0,00	0,00	40 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>40 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 918 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>3 943 870,00</b>
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>271 905,75</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 215 775,75</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>376 905,75</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

**II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**II**

**BALANCE GENERALE = DEPENSES**

**D1**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	46 905,75	46 905,75
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>46 905,75</b>
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

COMMUNE DE SAINT-CEZAIRE SUR SIAGNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

006-210601183-20241106-2024\_084-BF

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**BALANCE GENERALE - RECETTES**

**II**

**D2**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-46 905,75	0,00	-46 905,75
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		46 905,75	46 905,75
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>-46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>	<b>0,00</b>
+				
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
+				
<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>				<b>0,00</b>
=				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>0,00</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	25 000,00		25 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>
+				
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>21 905,75</b>
=				
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>46 905,75</b>

006-210601183-20241106-2024\_084-BF

Reçu le 13/11/2024

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M 57

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>4 490 338,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	141 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 545 837,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 308 540,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 995 543,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 795,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	300 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>354 795,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>4 350 338,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	40 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>140 000,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

## COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>2 791 270,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 781 615,44	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 781 615,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	539 654,70	0,00	-46 905,75	-46 905,75	-46 905,75
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>539 654,70</b>	<b>0,00</b>	<b>-46 905,75</b>	<b>-46 905,75</b>	<b>-46 905,75</b>

**COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024**

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 321 270,14</b>	<b>0,00</b>	<b>-46 905,75</b>	<b>-46 905,75</b>	<b>-46 905,75</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	170 000,00		46 905,75	46 905,75	46 905,75
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>470 000,00</b>		<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)</b>						<b>0,00</b>
---	--	--	--	--	--	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (9)</b>						<b>0,00</b>
---------------------------------------	--	--	--	--	--	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>						<b>0,00</b>
---	--	--	--	--	--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>4 490 338,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	141 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	78 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	4 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	57 675,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 545 837,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	38 461,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	327 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	72 113,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	38 339,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	177 034,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	6 754,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	42 230,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	122 309,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	3 499,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	89 394,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 308 540,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	300 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 308 317,84	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	700 222,18	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 995 543,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 795,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	40 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	4 795,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	300 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>354 795,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>4 350 338,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	40 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	40 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

**COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024**

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	40 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>140 000,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**AP Préfecture**

006-210601183-20241106-2024\_084-BF

Reçu le 13/11/2024  
Publié le 13/11/2024

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT = VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>2 791 270,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 781 615,44	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	14 459,20	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	33 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	284 219,86	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	812 355,14	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	463 828,24	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	166 465,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 781 615,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	539 654,70	0,00	-46 905,75	-46 905,75	-46 905,75
10222	FCTVA	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	139 654,70	0,00	-46 905,75	-46 905,75	-46 905,75
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>539 654,70</b>	<b>0,00</b>	<b>-46 905,75</b>	<b>-46 905,75</b>	<b>-46 905,75</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 321 270,14</b>	<b>0,00</b>	<b>-46 905,75</b>	<b>-46 905,75</b>	<b>-46 905,75</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>200 000,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	<i>170 000,00</i>		<i>46 905,75</i>	<i>46 905,75</i>	<i>46 905,75</i>
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	<i>170 000,00</i>		<i>46 905,75</i>	<i>46 905,75</i>	<i>46 905,75</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	<i>100 000,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
2031	<i>Frais d'études</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
238	<i>Avances commandes immo corporelles</i>	<i>100 000,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>470 000,00</b>		<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>4 168 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>	<b>0,00</b>	<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>
011	Charges à caractère général (4)	1 234 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 055 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	42 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>3 702 070,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	79 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	7 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>96 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>3 798 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	170 000,00			46 905,75	46 905,75		46 905,75	46 905,75
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>370 000,00</b>			<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>		<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (6)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>46 905,75</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

**COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024**

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>B</b>

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>3 918 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	255 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	211 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 883 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	452 900,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	63 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>3 878 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 878 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (8)</b>	<b>21 905.75</b>
--	------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>46 905.75</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>4 168 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>	<b>0,00</b>	<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>
011	Charges à caractère général (5)	1 234 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	200 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	96 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	9 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 760,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	30 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	29 970,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	11 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	9 170,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	22 220,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	237 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	18 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	68 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	21 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Études et recherches	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	7 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	3 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	13 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	3 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	171 390,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	12 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	1 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	9 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	13 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	440,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	3 570,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	40 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	3 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	2 055 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	17 230,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	21 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 048 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	9 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	7 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
64118	Autres indemnités	250 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	124 570,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	40 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	170 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	270 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	31 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	9 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	23 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	8 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	42 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	2 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	40 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	4 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	1 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	43 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	79 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	18 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657361	Subv. Fonct. CL de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736212	Subv. régie admin. avec ps.morale	12 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	90 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	3 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>3 702 070,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	79 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	76 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	3 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	7 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	7 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>96 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>3 798 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	170 000,00			46 905,75	46 905,75		46 905,75	46 905,75
6811	Dot. amort. immos incorporelles	170 000,00			46 905,75	46 905,75		46 905,75	46 905,75
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>370 000,00</b>			<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>		<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	4 514,13
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-4 014,13

COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024

= Différence ICNE N – ICNE N-1

3 800,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 918 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
013	Atténuations de charges (4)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	255 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	211 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	204 467,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 883 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	452 900,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	235 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
741127	DNP des communes	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	63 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	46 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024**

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>3 878 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 878 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	40 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	40 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>40 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>306 977,64</b>	<b>2 632 699,20</b>	<b>0,00</b>	<b>12 100,00</b>	<b>159 716,29</b>	<b>228 120,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 795,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	141 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	885 983,30	0,00	12 100,00	109 716,29	178 120,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 182,64	1 555 550,90	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 251 676,88</b>	<b>1 487 354,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 109,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 003 525,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	248 151,77	1 487 354,64	0,00	0,00	46 109,03	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>794 291,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>216 433,56</b>		<b>4 350 338,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		44 795,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		300 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		141 165,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	311 493,89	0,00	0,00	48 424,50		1 545 837,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	482 797,42	0,00	0,00	168 009,06		2 308 540,02
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>2 785 140,55</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 003 525,11
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 781 615,44
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

006-210601183-20241106-2024\_084-BF

Reçu le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**

**C1.3**

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 900 000,70</b>	<b>0,00</b>	<b>VI 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>530 000,70</b>	<b>-46 905,75</b>	<b>-46 905,75</b>
10222	FCTVA	400 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	130 000,70	-46 905,75	-46 905,75
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>370 000,00</b>	<b>46 905,75</b>	<b>46 905,75</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	170 000,00	46 905,75	46 905,75
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

006-210601183-20241106-2024\_084-BF

Reçu le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

**ARRETE ET SIGNATURES**

**ARRETE ET SIGNATURES**

**V**

**A**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/10/2024

Présenté par Le Maire (1),

A St Cézaire sur Siagne, le 06/11/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire

A St Cézaire sur Siagne, le 06/11/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

AMMIRATI Marie	
BLANC Claude	
BOUILLO-MEYER Catherine	
CHATAIN Angélique	
DE FARIA Alberto	
DELOBETTE Jacques-Edouard	
DEMARIA Yann	
DESOMBRE Thibaud	
ERETEO Marc	
FRANCHI Jean-Pierre	
GALLET Claudette	
GAZIELLO Romain	
LARA Pierre	
LAUTARD Alain	
LOUET Marie-France	
MANZONE Fabienne	
NIRANI Sandra	
OLIVIER Franck	
OTTOMBRE-BORSONI Michèle	
PELLERIN Valérie	

006-210601183-20241106-2024\_084-BF

Reçu le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

**ARRÊTE ET SIGNATURES**  
**ARRÊTE ET SIGNATURES**

**V**  
**A**

PIANA Isabelle	
ROUQUIER Augusta	
VAN WAYENBERGE Marc	
VANLEDE Solange	
VILLEVAL Sophie	
VIVES Adrien	
ZEDET Christian	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTES :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/10/2024



Présenté par Le Maire (1),

A St Cézaire sur Siagne, le 06/11/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire

A St Cézaire sur Siagne, le 06/11/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

AMMIRATI Marie	
BLANC Claude	
BOUILLO-MEYER Catherine	C Bouillo-Meyer
CHATAIN Angélique	
DE FARIA Alberto	
DELOBETTE Jacques-Edouard	
DEMARIA Yann	
DESOMBRE Thibaud	
ERETEO Marc	
FRANCHI Jean-Pierre	
GALLET Claudette	C gallet
GAZIELLO Romain	Pouvoir à M. Vives
LARA Pierre	
LAUTARD Alain	Absent
LOUET Marie-France	
MANZONE Fabienne	
NIRANI Sandra	Pouvoir à Mme Charrier
OLIVIER Franck	
OTTOMBRE-BORSONI Michèle	
PELLERIN Valérie	Pouvoir à Mme Villeval

AR Prefecture

006-210601183-20241106-2024\_084-BF

Reçu le **COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2024**

Publié le 13/11/2024

<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

PIANA Isabelle	
ROUQUIER Augusta	
VAN WAYENBERGE Marc	Absent
VANLEDE Solange	
VILLEVAL Sophie	
VIVES Adrien	
ZEDET Christian	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.